

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 OCTOBRE 2011 A 20 h 30**

Présents : M-J. DUPONT, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, F. DENIS, N.DEYROLLE, N. FAUCOND, E. GUILLOU, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : F. ESMANGART de BOURNONVILLE, N. GARBOWSKI, O. NAUD

Secrétaire de séance : M. CHIFFOLEAU

Convocation : 04 octobre 2011

~~~~~

### **CENTRE BOURG**

#### **Avant projet**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant projet d'aménagement du Centre Bourg. Ce document a été présenté aux riverains lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 septembre 2011. Les observations des riverains portent sur les places de stationnement, les risques hydrauliques et les plantations en pieds de façades. La problématique du stationnement pourra être améliorée par la création d'emplacements rue Gazet de la Noë et rue de la Cordonnerie. Ces places peuvent être réalisées immédiatement afin d'habituer les usagers avant le démarrage de la phase travaux.

Pour les observations concernant les plantations et l'hydraulique, elles seront transmises au bureau d'études. Hormis ces deux points, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet présenté.

#### **Avenant maîtrise d'œuvre**

Après diagnostic, il s'avère que des travaux sont nécessaires sur le réseau d'assainissement eaux usées rue du Commerce. Ces travaux n'avaient pas été prévus dans le contrat de maîtrise d'œuvre initial signé avec ECR Environnement. Il est proposé au Conseil Municipal un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 850,00 euros HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

### **PROJET DE TERRITOIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU**

Monsieur Samuel DELAUNAY présente la démarche envisagée pour la suite du projet de territoire de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

Cinq thématiques prioritaires ont été retenues :

- Thématique 1 : renforcer la capacité du territoire à accueillir de grands événements
- Thématique 2 : favoriser l'émergence de projets pour les jeunes
- Thématique 3 : coordonner les acteurs autour d'une politique d'animation en faveur des personnes âgées.
- Thématique 4 : coordonner un maillage intercommunal de déplacements doux
- Thématique 5 : renforcer l'attractivité du territoire, et permettre aux habitants du territoire d'accéder à l'emploi local.

.../...

Pour continuer la réflexion, il est demandé de désigner deux élus par commune et par thème sauf pour les thèmes 4 et 5 où des commissions existent au sein de la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

- thématique 1 – groupe d'étude d'une salle : Samuel DELAUNAY et Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE
- thématique 2 – groupe jeunes : Richard NOUNTCHONGOUË et Evelyne RAVAUD
- thématique 3 – groupe personnes âgées : Gisèle VAILLANT

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2010 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel d'activités 2010 de la Communauté de Communes de Grand-Lieu. Ce document est rédigé conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des collectivités locales.

### **REFORME DES TAXES D'URBANISME**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 les taxes d'urbanisme seront réformées. Ces taxes sont perçues sur les permis de construire ou d'aménager.

En effet, la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 supprime, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe locale d'équipement, la taxe départementale CAUE, la taxe départementale des espaces naturels et sensibles et la participation pour aménagement d'ensemble. Elles seront remplacées par la taxe d'aménagement.

Cette taxe devra être votée avant le 30 novembre 2011 pour une application en mars 2012.

Le Conseil Municipal doit fixer le taux et les exonérations facultatives.

Après avoir pris connaissance des modalités de calcul et des incidences tant sur le produit communal recouvré que sur les contribuables, l'assemblée remet sa décision à la réunion de Novembre.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur des titres pour lesquels le receveur municipal n'a pu procéder au recouvrement.

Budget communal :

- liste n° 442720215 pour un montant de 306,00 euros

Budget assainissement :

- liste n° 545044815 pour un montant de 877,20 euros

### **ETAT DE LA DETTE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la dette communale à ce jour et notamment du coût d'un emprunt en francs suisses réalisé près de DEXIA. Compte-tenu de la raréfaction du crédit, peu de solutions existent aujourd'hui.

### **COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)**

Le taux de cotisation au CNFPT va être abaissé à 0,90 % au lieu de 1 % actuellement. Le Conseil Municipal émet le vœu que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### **ADHESION AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion au CDG 44 du Syndicat Mixte Aéroportuaire.

### **INSTALLATION CLASSEE**

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint, présente un dossier d'enquête sur une installation classée. Cette enquête concerne un élevage avicole situé sur la commune de Saint Philbert de Grand-Lieu, La Limouzinière est concernée par le plan d'épandage, des terres situées sur la commune étant incluses dans ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier présenté.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL TRANSPORTS SCOLAIRES DU SUD LOIRE LAC**

Dans le cadre des restructurations des syndicats intercommunaux, les communes de Sainte Pazanne et Port Saint Père doivent adhérer au service du transport scolaire de la Communauté de Communes du Pays de Retz. Par ailleurs, la commune de Bourgneuf en Retz demande son adhésion au SITS du Sud Loire Lac au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Bourgneuf en Retz au SITS Sud Loire Lac et le retrait des communes de Sainte Pazanne et Port Saint Père sans conditions financières.

Ces modifications seront effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **P.O.S CORCOUE SUR LOGNE**

Monsieur Frédéric LAUNAY expose la modification n° 3 du P.O.S de Corcoué sur Logne. Cette modification n'ayant aucune incidence pour la Limouzinière et concernant une partie urbanisée de la commune de Corcoué sur Logne n'appelle aucune observation du Conseil Municipal.

### **INSTALLATION D'UN MEDECIN**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de ses démarches pour le recrutement d'un médecin généraliste sur la commune. Une annonce sur un site spécialisé a permis de recevoir 7 candidatures. Elles vont être communiquées à l'Agence Régional de la Santé pour examen.

### **AVENANT SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX**

La S.P.A propose un avenant pour l'année 2012, le tarif passant à 1,02 € par habitant. Après débat, l'assemblée par 8 pour, 5 contre et 3 abstentions approuve l'avenant présenté et charge le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

### **STATUTS SYDELA**

Madame le Maire présente les futurs statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique. Ces statuts vont évoluer en terme de compétences, le SYDELA devenant compétent pour l'entretien de l'éclairage public et les installations de communication électronique. Les communes pourront adhérer, à leur demande, à ces deux nouvelles compétences. La délibération aurait dû intervenir avant le 30 septembre dernier, mais une erreur n'a pas permis de délibérer à temps. L'avis de la commune est donc réputé favorable.

### **AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal est informé qu'à la suite de la fermeture d'une classe maternelle au Groupe Scolaire Gaston Chaissac, il a été demandé un redéploiement des ATSEM, notamment sur la classe GS/CP (7 élèves de GS). Cette classe étant une classe primaire, il a été accordé seulement du temps supplémentaire pour l'entretien des locaux.

### **CONSTRUCTION ILLICITE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure est en cours à l'encontre d'un propriétaire ayant édifié une construction illicite au Reucher.

### **LA BASSE NOË**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant projet sommaire. Ce dossier sera étudié par la Commission Bâtiments Communaux.

### **FETE DU SPORT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND-LIEU**

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUË fait un compte-rendu de la fête du sport de la Communauté de Communes de Grand-Lieu qui s'est tenue le 11 septembre 2011 à Saint Lumine de Coutais et qui a été perturbée par les mauvaises conditions météo.

### **ANIMATION JEUNES**

Le bilan de l'été va être réalisé le 18 octobre 2011.

### **CHANTIER JEUNES BENEVOLES**

Monsieur Samuel DELAUNAY indique que le bilan du chantier jeunes (hors finances) a été fait et qu'il est envisagé de reconduire l'opération pour 2012.

### **ORGANISATION INTERNE**

Madame le Maire indique que l'organisation de l'assemblée et des commissions peut être revue notamment si des conseillers veulent changer de commission municipale.

### **TERRAIN DES LOISIRS**

Ce dossier est actuellement en consultation près de la Direction Départementale de l'Architecture.

### **CIMETIERE**

Suite à une remarque sur les travaux, l'intéressé sera présent lors de la prochaine réunion de chantier.

### **AMBASSADEUR DE TRI**

Madame Bénédicte RAUD informe le Conseil Municipal du recrutement pour la Communauté de Communes de Grand-Lieu d'un ambassadeur de tri. Le rôle de cet agent sera de vérifier la qualité du tri et de distribuer les conteneurs.

**PROCHAINE REUNION LE LUNDI 07 NOVEMBRE 2011 A 20H30**